

faire acte de candidature



votre
commerce
dans le nouveau Vénissy



Vénissy, un nouveau Cœur de vie pour le plateau

D'une surface de 4,5 hectares, les aménagements en cours du quartier de Vénissy créent un nouveau centre moderne sur le plateau des Minguettes, en mixant logements, commerces, bureaux.



D'ici 2018, l'offre commerciale du plateau des Minguettes sera encore enrichie avec plus de 15 commerces et 1 moyenne surface qui ouvriront leur porte.

L'ensemble des commerces est situé en rez-de-chaussée des différents programmes immobiliers.

Ils seront agencés autour de la place centrale et sur la rue avoisinante Albert Camus pour apporter dynamisme et convivialité au nouveau quartier d'habitation.

Vénissy, des atouts pour votre commerce

- Excellente visibilité des vitrines depuis l'avenue Jean Cagne traversée par le tramway T4.
- Accès direct pour les automobilistes depuis l'avenue Jean Cagne et 150 places de stationnement sur la place Centrale et les voiries de proximité.
- Transports en commun performants : tramway T4 (arrêt face à la place Centrale) et lignes de bus.
- Chiffres clés en croissance : le secteur du plateau des Minguettes recense actuellement : 7 320 ménages + 600 ménages à l'horizon 2018 avec les nouveaux quartiers de Vénissy et Armstrong. Il compte aussi 275 entreprises, soit 2 500 emplois.
- Marché forain d'Intérêt Général (Jeudi-Samedi).





Une offre commerciale variée répondra aux besoins des habitants et des riverains avec de nouvelles boutiques et des services de proximité.

Secteur alimentaire :

boulangerie,
boucherie,
épicerie,
restaurant...

Secteur de l'équipement de la personne :

opticien, bijouterie/
horlogerie,
magasins de vêtements...

Secteur des services :

coiffeur/esthétique,
laverie/retouche,
auto-école,
poste,
banque...

Supermarché entièrement repensé :

1 supermarché
Casino est situé
dans l'îlot A.



« **J'aimerais ouvrir un commerce dans le nouveau quartier de Vénissy. Qui dois-je contacter ?** »

mes premières infos

Contactez le groupe SERL propriétaire des locaux pour un premier accueil et une première information.

Votre contact :

Fabienne TRUEL

SERL@aménagement

Tél. 04 72 61 50 82 • f.truel@serl.fr

Lors de ce premier contact, après avoir présenté votre projet, et s'il correspond aux activités souhaitées dans le plan de marchandisage*, SERL@aménagement vous informera des conditions de location.

En fonction de votre projet et de la disponibilité des locaux, une visite sur place sera organisée afin de définir le local le plus adapté à votre activité.

** Le plan de marchandisage met l'accent sur l'implantation d'activités facilitant les conditions de vie des habitants et permettant de dynamiser l'offre commerciale du quartier.*

vosre dossier

Pas à Pas...

Affiner votre projet

Afin d'affiner votre projet, le Groupe SERL vous remettra :

- Le plan du local pressenti ainsi que le cahier des charges de prescriptions architecturales auquel vous devez vous soumettre pour votre installation,
- Le formulaire de candidature.

Déposer votre candidature

Le dossier doit comprendre :

- Le formulaire de demande transmis par la SERL.
- Un descriptif de votre projet de commerce : courrier d'intention, nature et caractéristiques de votre projet d'implantation, étude de marché.
- Vos références et votre parcours professionnel.
- Le plan et le projet de travaux d'aménagement du local ainsi que l'estimation de leur coût.
- Un business plan : bilan financier prévisionnel sur trois ans intégrant les travaux d'aménagement.

Afin de monter ce dossier, la Serl vous recommande vivement de vous rapprocher de la chambre consulaire dont dépend l'activité que vous voulez implanter.

Étude de votre candidature

Elle sera étudiée lors de votre audition devant un comité technique composé de :

- SERL@aménagement (aménagement du quartier Vénissy),
- la Ville de Vénissieux,
- la Chambre des Métiers et de l'Artisanat,
- la Chambre du Commerce et de l'Industrie,
- un expert des implantations commerciales (AID observatoire)

Critères d'éligibilité

- L'adaptation du projet au plan de marchandisage,
- Votre expérience et vos références,
- La qualité de votre projet et son état d'avancement,
- La viabilité financière de votre future activité,
- La qualité de l'aménagement intérieur et la qualité de l'enseigne.

Votre dossier fera ensuite l'objet d'un second passage en comité d'agrément pour une validation définitive (positive ou négative) qui vous sera transmise dans les délais les plus brefs.

